Fiche 5
Exploitation et conduite en régime normal et d'incident

Version projet V0.1 du xx/xx/202x

AIDE à la rédaction à supprimer dans la version définitive :
- Explication pour la rédaction à supprimer dans la version définitive,
- Texte ou paragraphe à compléter.

1. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES AUX INTERFACES

Il s'agit de décrire :
- En régime normal : le(s) schéma(s) d'alimentation / d'évacuation généralement utilisés, les conditions de raccordement de l'Installation au RPT.
- En régime d'incident : le fonctionnement des appareils et le comportement attendu de l'Installation, la séquence d'élimination par les protections des deux entités d'un défaut d'isolement sur la liaison de raccordement, le jeu de barres RPT, l'installation client, … ainsi que les séquences de reprise de service.

Exemple de rédaction :

En régime normal :
- La ligne XX kV Paris – Lyon – ~~Producteur~~Client est exploitée en antenne sur Paris. La ligne Lyon – Client assure un secours, avec un débouclage au poste Client (le disjoncteur de ce départ est ouvert).
- Raccordé sur le piquage : un sectionneur d'aiguillage équipé de sectionneur de MALT (Mise à la Terre), un transformateur Y311 63/0,5 kV ⅄▽ (avec sectionneur de MALT du neutre) de 2 MVA, équipé d'un disjoncteur et d'un sectionneur au primaire, qui évacue la production de l'Unité de Production 1, de l'Unité de Production 2 et assure l'alimentation des auxiliaires du site.
- Nota : En situation courante, le sectionneur de MALT du neutre du transformateur est fermé.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

En régime d'incident :

- Afin d'éliminer les défauts d'isolement et assurer la reprise de service, les liaisons d'alimentation du poste disposent d'équipements programmés de la façon suivante :

Départ	Déclenchement	Ré enclenchement automatique
Lyon – Client au poste Paris	[A préciser]	[A préciser]
Paris – Client au poste de Lyon	[A préciser]	[A préciser]
Lyon – Paris au poste Client	[A préciser]	[A préciser]

Evènement sur le RPT	Comportement de l'installation
Déclenchement tri-phasé fugitif (moins de 3 min.)	[A préciser]
Déclenchement mono-phasé fugitif (moins de 3 min.)	[A préciser]
Retour de la tension après une coupure longue (>3mn)	[A préciser]

- L'automate YY au poste Client assure un basculement automatique sur la liaison sur un manque de tension du RPT de plus 30 secondes.

Automates :

- Fiche descriptive de l'automate de déclenchement de la Fonctionnalité NODJ (Non Ouverture Disjoncteur) le cas échéant.
- Description du fonctionnement des automates particuliers.
  - Décrire le cas d'usage de l'automate (réseau complet ou consigné, situation en régime normal (N) ou d'incident (N-1), …).
  - Décrire précisément le mode de fonctionnement de l'automate (seuils, temporisation, effacement demandé, …) et adjoindre le logigramme de l'automate.
  - Exemple : automate de baisse de puissance pour résoudre une contrainte en N ou en N-1 [Modalités retenues localement].

Limitations :

- Dans le cas d'une demande de limitation faite par téléphone par le CCO RTE, indiquer que la limitation à l'injection ou au soutirage doit être réalisée dans un temps maximal de 15 minutes (sauf disposition contractuelle contraire, par exemple dans la PTF, la Convention de Raccordement).

Divers :

- Indépendance des alimentations électriques externes en exploitation et disponibilité des scénarii de renvoi de tension pour les installations nucléaires.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

- Le Client peut être amené à effectuer un bouclage via les ouvrages de son Installation, selon les modalités décrites ci-dessous [Modalités retenues localement].

- Spécificité de télécommandabilité : Préciser si RTE ou le Client possède la télécommande d'un ouvrage sous la responsabilité de conduite de l'autre (exemple DJ 63 kV du transformateur n°310 télécommandable depuis la salle de conduite RTE en tant que PdM (Personnel de Manœuvre) pour le compte d'un Client). Bien préciser les rôles de chacun, par exemple que celui qui possède la télécommande est PdM pour le compte de l'autre.

- ~~Description du fonctionnement des automates particuliers.~~ ~~Exemple : automate de baisse de puissance pour résoudre une contrainte en N ou en N-1 [modalités retenues localement].~~

2. ECHANGES D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA CONDUITE

Ce paragraphe précise les modalités d'échange entre les différents interlocuteurs en fonction des opérations engagées par l'une ou l'autre Partie. Il précise également pour l'Installation concernée, les situations qui nécessitent une information réciproque.

Exemple de rédaction pour un Producteur :

Les échanges d'informations relatifs à la conduite s'organisent entre les interlocuteurs suivants :

Echanges occasionnés par :	Interlocuteur [Producteur] (**régime normal**)	Interlocuteur [Producteur] (**régime d'incident, en cas d'urgence**)	Interlocuteur RTE
- Couplage ou découplage au réseau hors programme à réaliser, - Contrainte technique sur l'Unité de Production (Avarie, limitation de puissance, chasses, …), - Réalisation d'essais ou contrôles de l'Unité de Production nécessitant un couplage sur le réseau (avec ou sans prise de charge).	[A préciser] →	[A préciser] →	CCO
Pour tout retrait d'installation programmé, le Client n'informe RTE qu'en cas d'écart au planning (tolérance 1h).	[A préciser] →	[A préciser] →	CCO
Modification des performances des Unités de ~~Productions~~Production à la demande du RTE (notamment dans le cadre des Services Système, par exemple action sur le réactif).	[A préciser] ←	[A préciser] ←	CCO
Réalisation d'essais ou contrôles réseau.	[A préciser] ←	[A préciser] ←	CCO
Déclenchement réseau ou notification d'une baisse/hausse ~~(*)~~ de l'injection sur le réseau à la demande de RTE dans le cadre du mécanisme d'ajustement~~.~~ ou de la plateforme MARI (Manually Activated Reserves Initiative).	[A préciser] ←	[A préciser] ←	CCO
Retrait de la conduite d'un ouvrage de raccordement de l'Installation de Production lorsque RTE est chargé de conduite.	[A préciser] →	[A préciser] →	CCO

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

Mise en / hors RSE par Message collationné (MC)	[A préciser] ←	[A préciser] ←	CCO
Perte ou passage en mode dégradé des moyens de conduite de la centrale ou du Centre de Conduite centralisé de l'Unité de Production.	[A préciser] →	[A préciser] →	CCO
Ordre SAS « Passage à Pmax », « Incident Généralisé », « Réseau séparé », « Situation critique », etc.		[A préciser] ← →	CCO
Un incident généralisé avec mise en œuvre du plan de reconstitution du réseau RTE : - Demande d'Informations techniques permettant aux équipes RTE de réaliser un diagnostic et décider d'une stratégie de reconstitution du réseau. - Pilotage en fréquence d'un réseau séparé. - Emission de la TS « groupe prêt au renvoi » émise par l'automate du Groupe au moment où le groupe est prêt au renvoi (et non pas au moment où le groupe effectue son renvoi). - Mise en œuvre d'un renvoi de tension progressif.		[A préciser] ← →	CCO
Scénario de renvoi de tension.	[A préciser] ←	[A préciser] ←	CCO
Dans certaines conditions, le Client peut être amené à faire un bouclage via son installation.	[A préciser] →	[A préciser] →	CCO

~~(*) Dans le cadre du mécanisme d'ajustement, aucune hausse de production ne peut être demandée aux Installations de Production éoliennes et photovoltaïques.~~

3. EXPLOITATION EN REGIME D'INCIDENT ET MODE DEGRADE

Il s'agit de préciser les modalités à mettre en œuvre pour gérer un aléa ou un incident (notamment un manque de tension sur le RPT résultant d'un défaut permanent…).

- **Perte d'observabilité et/ou de manœuvrabilité**

En cas de perte d'observabilité, le recours à la téléalarme propre à chaque entité ou à l'alarme secours de l'autre entité, lorsqu'elles existent, est autorisé.

En cas de perte de manœuvrabilité, la manœuvre en « commande locale » depuis le site est possible pour tous les ouvrages et installations. Ces manœuvres sont réalisées par un personnel de manœuvre qualifié ou habilité, conformément au ~~CGM~~DIECRT et aux prescriptions en vigueur au sein de chaque entité.

La possibilité pour l'une ou l'autre Partie de recourir au personnel de l'autre Partie pour assurer la surveillance des ouvrages et des installations et/ou réaliser des manœuvres d'exploitation en « commande locale » est précisée dans le paragraphe suivant.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

Les modalités de passage en mode de repli, et le cas échéant de sollicitation de l'autre Partie, sur apparition d'alarmes sont décrites ci-après : [Modalités retenues localement].

➢ **Conduite à tenir face à des événements particuliers**

Certaines situations ou informations engageant la sécurité des personnes ou des biens (*) font l'objet d'une conduite à tenir décrite ci-après, au besoin complétée d'une fiche descriptive jointe en annexe à la présente convention :

- Manœuvres d'urgence :
  - Dispositions retenues pour interdire la refermeture du disjoncteur [Modalités retenues localement – par exemple : simple appel téléphonique puis confirmation de la nature du risque par la suite par communication répétée enregistrée].
  - Dispositions pour informer l'autre Partie [Modalités retenues localement].

- Déclenchements d'urgence :
  - Dispositions retenues pour interdire la refermeture du disjoncteur [Modalités retenues localement].
  - Dispositions pour informer l'autre Partie [Modalités retenues localement].

- Fonctionnement retenu sur franchissement du 2ème seuil de baisse pression SF6 :
  Lorsque le 2ème seuil de baisse pression SF6 est franchi, la tenue diélectrique du disjoncteur est encore assurée mais seulement pour une durée très limitée. En revanche, le pouvoir de coupure du disjoncteur n'est plus assuré notamment en cas de court-circuit (d'où son verrouillage). Lors du franchissement du 2ème seuil de baisse pression SF6, le disjoncteur peut avoir deux comportements différents selon sa configuration :
  - Soit il déclenche et se verrouille ouvert.
  - Soit il se verrouille dans la position où il se trouve.

  Conduite à tenir à la réception de la TS 'ISOL.DJ' (selon le Référentiel RTE)
  Isoler le disjoncteur obligatoirement en commande à distance dans un délai de :
  - 2 heures s'il est verrouillé fermé.
  - 20 minutes s'il est verrouillé ouvert.

Remarque : un disjoncteur est isolé dès lors que ses deux extrémités sont hors tension et maintenues hors tension.

Poste(s)	Départ(s)	Traitement ISOL DJ	Délais pour isoler le DJ
XXXXX	Départ XXXX	[A préciser]	[A préciser]
	Départ XXXXX	[A préciser]	[A préciser]

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

- Autres situations (*) : [Modalités retenues localement].

(*) Exemples : surveillance des portes et accès au site, gestion des alarmes danger, équipements aux interfaces (par exemple : ~~fonctionnement retenu sur 2ème stade SF6 pour un disjoncteur SF6 en poste ouvert,~~ téléactions, manœuvre d'interrupteurs spécifiques dans le cadre d'une consignation, …), particularités d'exploitation en mode dégradé propre à chaque cas et particulièrement au type de schéma de raccordement liaison 1 DJ, 2 DJ ou piquage.

➢ **Surveillance des Postes Sous Enveloppe Métallique**

Les dispositions à prendre par chacune des entités dans leurs prérogatives respectives (Chargé de Conduite, Chargé d'Exploitation) et aux interfaces, lors de l'apparition d'informations issues de la tranche de surveillance SF6, sont définies ci-après : [Modalités retenues localement].

➢ **Modes dégradés hors RII / RU**

RTE et le Client~~-~~ assurent, au mieux des intérêts des deux Parties, le suivi des modes dégradés ainsi que la programmation des opérations nécessaires au retour à la normale.

Les modalités sont décrites ci-après : [Modalités retenues localement].

➢ **Déclenchement de la liaison de raccordement**

Le Chargé d'Exploitation de la liaison :

- Collecte les informations et documents nécessaires à l'analyse de l'événement (relevés des consignateurs d'états, perturbographies, schémas d'exploitation, …). Le cas échéant, les autres CEX sont sollicités pour lui procurer les éléments relatifs aux autres extrémités de la liaison. Le dossier ainsi constitué est tenu à disposition au niveau de [équipe ou service à définir localement par le Client et par RTE].
- Fournit un compte rendu factuel à (aux) l'autre(s) entité(s) concernée(s) sous [délai à définir localement].

Dans le cas où ce déclenchement serait définitif, la collecte des informations et documents est réalisée sans attendre pour permettre une première analyse de l'événement, nécessaire à une décision de RMT (Renvoi Manuel de Tension) ou de retrait pour déclenchement définitif.

Une analyse définitive peut venir compléter celle-ci selon les modalités suivantes : [Modalités retenues localement : interlocuteurs, délais, nature des documents, analyse commune, …].

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE